

ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

RPI ST CHRISTOPHE ET LE LARIS / MONTCHENU

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES GARDERIES ST CHRISTOPHE ET LE LARIS ET MONTCHENU

Article 1 :

Le temps de garderie est placé sous l'autorité du Maire de la commune de St Christophe et le Laris : M. Francis BARRY (pour la garderie de St Christophe) et sous l'autorité du Maire de Montchenu : M. Roger VOSSIER (pour la garderie de Montchenu).

Horaires : - matin : 7h30 à 8h45 (gratuité de 8h30 à 8h45 St Christophe et 8h50 pour Montchenu)

- soir (St Christophe) : 16h15 à 18h30 (merci de prévoir un goûter)

- soir (Montchenu) : 16h30 à 18h30 (merci de prévoir un goûter)

Pour toutes questions, les familles sont invitées à s'adresser à la mairie de St Christophe et le Laris, soit par téléphone au 04 75 45 61 88 soit par mail à mairie-stchristophe-laris@orange.fr ou à la mairie de Montchenu, au 04.75.45.63.59 soit par mail à mairie-montchenu@orange.fr.

Article 2 :

Garderie de St Christophe et le Laris

L'encadrement de ce temps de garderie est effectué par les agents communaux à savoir :

	Matin : 7h30 à 8h45	Soir : 16h15 à 18h30
Lundi	Ludivine CHERUZEL	Sébastien MOTTIN
Mardi	Ludivine CHERUZEL	Sébastien MOTTIN
Jeudi	Ludivine CHERUZEL	Sébastien MOTTIN
Vendredi	Ludivine CHERUZEL	Sébastien MOTTIN

Le planning pourra être modifié en cas d'absence du personnel.

Les enfants qui arrivent de Montchenu seront accueillis à la sortie du car.

La garderie se situe à la bibliothèque de St Christophe et le Laris. Avec ses 2 salles, elle permettra aux enfants voulant faire leurs devoirs d'avoir un lieu silencieux propice à la concentration. Les autres pourront profiter des livres et des jeux.

Le petit jardin sécurisé devant la bibliothèque permettra de sortir en cas de beau temps.

Garderie de Montchenu

L'encadrement de ce temps de garderie est effectué par notre agent communal : Mme Florence LUBAC. Le planning pourra être modifié en cas d'absence.

Les enfants qui arrivent de St Christophe par le car seront accompagnés jusqu'à la garderie (le soir et dans leur classe (le matin).

Le matin, la garderie aura lieu dans la salle du milieu du bâtiment de l'école de Montchenu.

Le soir, les enfants pourront être :

-dans la salle du milieu

-ou dans la cour de l'école, dans ce cas la porte du haut sera fermée, les parents devront récupérer leur enfant par l'extérieur (escalier extérieur gauche du bâtiment)

Article 3 :

En cas de prescription médicamenteuse par ordonnance d'un médecin, le traitement du jour sera préparé par la personne responsable de l'enfant dans son cartable avec une demande écrite de la personne responsable ainsi que l'ordonnance ; elle en informera l'agent en charge de la garderie. Il vérifiera la cohérence entre l'ordonnance et le produit et veillera à la bonne prise du traitement.

Sur des prescriptions au long cours, un PAI doit être signé après rencontre entre la famille, l'école, la mairie et le personnel de garderie.

Article 4 :

Les temps de garderie sont à réserver sur le site « monespacefamille ». Différents créneaux horaires sont proposés. Vous pouvez réserver ou annuler la garderie au jour le jour.

Le tarif est de 1€ de l'heure, fractionné par demi-heure, soit 0.50 € la demi-heure.

Toute demi-heure entamée devra être payée c'est pourquoi nous vous demandons de réserver au plus juste.

Le personnel de la garderie et de la Mairie contrôlera l'inscription des enfants et la cohérence des horaires. En cas de dépassement d'horaire, une facturation sera effectuée mensuellement.

Tout enfant n'ayant pas été récupéré par une personne responsable à la sortie des classes ou du car sera rapidement accueilli à la garderie.



Les garderies de St Christophe et le Laris et Montchenu sont intercommunales. Tous les enfants du RPI peuvent y être accueillis.

Nous comptons sur votre collaboration pour que ce temps de garderie se passe dans les meilleures conditions possibles.

A Saint Christophe et Le Laris et Montchenu , le 2 Septembre 2021

Le Maire, M. Roger VOSSIER

Signature des parents

Le Maire, M. Francis BARRY

Signature de l'enfant

NOM et Prénom de l'enfant :